

GESTION DE CRISE

CORONAVIRUS COVID-19 - COMMUNIQUÉ N°22

PLAN DE SOLIDARITÉ POUR L'ÉCONOMIE - PREMIER POINT D'ÉTAPE POUR LE FONDS TERRITORIAL ET SOLIDAIRE : 102 ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES

Afin d'accompagner les entreprises les plus vulnérables qui s'engagent à sauvegarder leurs emplois dans le contexte de crise actuel lié au Covid-19 et aux mesures de confinement, la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille et l'ensemble des chambres consulaires mettent en œuvre le Fonds Territorial et Solidaire qui s'inscrit dans le Plan de solidarité pour l'économie.

A l'occasion d'une visioconférence qui s'est tenue en fin de matinée, 10 jours après le lancement de ce vaste dispositif de soutien à l'économie locale, Martine Vassal, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, et Jean-Luc Chauvin, Président de la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence ont effectué un premier point d'étape : 102 entreprises bénéficient d'ores et déjà de 1,272 million d'euros d'avances du Fonds Territorial et Solidaire pour la sauvegarde de l'emploi.

• **342 emplois préservés grâce au Fonds Territorial et Solidaire**

Depuis sa mise en œuvre le 23 avril, le Fonds Territorial et Solidaire, dont la gestion technique est assurée par les services de la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence, a déjà permis de préserver 342 emplois locaux.

Sur les 259 entreprises de moins de 20 salariés qui ont déposé un dossier complet, 102 en sont déjà bénéficiaires et 1371 dossiers sont en cours de constitution. Les avances ont commencé à être versées et continueront à l'être dans les tout prochains jours pour un montant global qui s'élève à 1,272 million d'euros.

La moyenne des interventions se situe autour de 12 500 euros, et bénéficie principalement aux secteurs de l'hébergement, de la restauration, du commerce et de la construction. La majeure partie des entreprises ont moins de 9 salariés et leur perte de chiffre d'affaires dépasse 70 %.

Déjà doté de 40 millions d'euros, dont 35 millions apportés par le Département des Bouches-du-Rhône, 2,5 millions par la Métropole Aix-Marseille-Provence, et 500 000 euros par la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence, le Fonds Territorial et Solidaire a pour ambition de mobiliser au total 50 millions d'euros. Il a été conçu, dès l'origine, pour mutualiser les aides des communes et intercommunalités du département et, à ce stade, 27 communes ont confirmé leur intention d'y contribuer.

• **Un dispositif simple et rapide qui s'adresse à un grand nombre d'entreprises**

Ce dispositif d'avance à taux 0 remboursable à 18 mois s'adresse à toutes les entreprises de moins de 20 salariés et associations fiscalisées qui ont leur siège social ou leur établissement principal sur l'une des 121 communes du département des Bouches-du-Rhône ou du périmètre de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Suivant la demande du dirigeant, l'avance peut atteindre 2 500€ par emploi présent dans l'effectif au 31 décembre 2019 à sauvegarder et 4 000€ minimum par entreprise. L'aide est versée dans un délai maximum de 30 jours à partir de la date de dépôt du dossier et est cumulable avec l'ensemble des autres mesures de soutien public.

- **Un site internet dédié disponible : economie.ampmetropole.fr**

UNIS POUR L'ÉCONOMIE LOCALE